

REPONSE DE LA MUNICIPALITE D'YVERDON-LES-BAINS
aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2023

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris bonne connaissance du rapport de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2023, qui lui a été transmis par courriel du 1^{er} avril 2024. Ce rapport fait suite au préavis PR24.08PR concernant la gestion de la Municipalité durant l'année 2023 et les comptes de l'exercice 2023 (Rapport de gestion 2023 de la Municipalité).

La Municipalité remercie la Commission de gestion (COGE) pour son rapport et, conformément à l'article 115 du Règlement du Conseil communal (ci-après le règlement), vous prie de prendre connaissance des réponses apportées aux observations de la commission.

Service Jeunesse et cohésion sociale

Office du logement

Observation 1.2023 : La COGE invite la Municipalité à entreprendre une enquête de satisfaction auprès des partenaires directs de l'office du logement d'ici fin 2024.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 1.2023 :

La Municipalité a pris acte de la demande de la Commission de gestion. La Municipalité reste toutefois d'avis qu'il serait plus pertinent d'attendre la mise en œuvre des nouveaux règlements communaux, suite à la validation de la politique du logement, pour mener une telle étude. La Municipalité va cependant lancer une évaluation sur l'organisation et le fonctionnement de l'office du logement dès que possible en 2024. Elle inclura une enquête de satisfaction auprès des partenaires de l'office du logement. Ce travail sera confié à une entreprise externe, car la Municipalité est d'avis qu'il n'est pas opportun de demander à l'office du logement de s'autoévaluer, au vu des enjeux en lien avec ce secteur d'activité. Etant donné qu'un tel mandat n'était pas prévu au budget 2024, il fera l'objet d'un crédit complémentaire.

Service Mobilité, environnement et infrastructures

Surabondance des déchets

Observation 2.2023 : La COGE invite la Municipalité à poursuivre les efforts pour trouver une solution durable à ce problème en veillant à ce que les services travaillent de concert.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 2.2023

La surabondance de déchets et le littering sont des préoccupations de la Municipalité. A cet égard, le Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures travaille depuis quelques mois à la révision de son plan de gestion des déchets afin de trouver des solutions durables pour lutter contre le littering ; il s'agit de travailler notamment sur les circuits courts et l'utilisation de matière réutilisable. Des campagnes de sensibilisation sont en cours d'élaboration sur ce dossier, en mettant l'accent sur les jeunes. Il est ainsi envisagé de mandater la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), spécialisée dans la sensibilisation, la communication et la formation sur la gestion des déchets et la préservation des ressources naturelles, pour animer des ateliers dans ce domaine avec les jeunes.

Service de la culture

Subventionnement Maison d'Ailleurs

Observation 3.2023 : La COGE invite la Municipalité à se positionner clairement pour aboutir à une diminution des membres nommés par la Municipalité au sein du conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 3.2023 :

La Municipalité relève premièrement que lors de la communication des conclusions de l'audit mené entre 2021 et 2022, un engagement clair a été pris par le conseil de fondation, de même que par la Municipalité, de revoir les attributions des sièges au sein du conseil de fondation, leur nombre et les missions des différents membres. Afin de réaliser cet engagement, la Municipalité intégrera à la convention en cours de finalisation avec la Fondation de la Maison d'Ailleurs un objectif demandant, durant la période de conventionnement prévue (2024-2027), une refonte des statuts de la fondation, incluant une baisse du nombre de représentant.es de la Municipalité au sein du conseil. Cette convention devrait être signée avant l'été 2024, et un comité de liaison impliquant des représentant.es de la fondation, de même que du Service de la culture, sera créé et chargé de suivre la réalisation des objectifs fixés.

Service des bâtiments

Parking de la Place d'Armes

Observation 4.2023 : La COGE invite la Municipalité à répondre aux non-conformités du projet de Parking de la Place d'Armes découlant de l'examen préalable du Canton, sans attendre le sort qui sera donné à l'initiative populaire déposée en décembre 2023. La Municipalité est notamment invitée à réaliser sans délai les différentes études d'impact (charge de trafic, stationnement, environnement et bruit).

Réponse de la Municipalité à l'Observation 9.1.1

La Municipalité a demandé aux services en charge du dossier d'identifier le coût des études nécessaires au redimensionnement de l'ouvrage. En lien avec sa capacité pour le stationnement, la taille du hub de mobilité doit être revue, les différents accès doivent être modifiés et le positionnement de la construction doit être contrôlé. En parallèle, différentes études d'impact doivent être mises à jour (charge de trafic, stationnement, environnement, bruit etc.). En revanche, la Municipalité n'a pas souhaité engager ces frais, qui sont importants, sans coordonner ces démarches avec le traitement de l'initiative en cours.

Sports 5

Observation 5.2023 : La COGE invite la Municipalité à contrôler systématiquement, avant toute mise à l'enquête, les plans d'affectation afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire à Sports 5.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 5.2023 :

La Municipalité prend note de la remarque de la COGE, en rappelant que l'article 149 RPGA (« dérogations ») donne à la Municipalité les moyens de faire une pesée des intérêts dans l'application de différents articles du règlement. Lors du dépôt du projet à l'enquête publique, la Municipalité avait pleinement conscience des dérogations qu'imposait le projet, mais elle avait fait cette pesée d'intérêts. La suite de la procédure a cependant mis en évidence des difficultés juridiques difficilement surmontables.

Observation 6.2023 : Au vu du statut transitoire de « Sports 5 », la COGE invite la Municipalité à établir une planification afin que le nouveau plan d'affectation puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 6.2023 :

La phase test prévue sur le site de Sports 5 doit permettre à la Municipalité d'expérimenter certaines options qui permettront de tirer des enseignements pour la mise en place d'un nouveau projet et d'un nouveau plan d'affectation (notamment les surfaces et l'affectation de ces surfaces). Le modèle économique du nouveau projet devra également être défini et inscrit au plan des investissements. La planification du plan d'affectation est intimement liée à la question de la gouvernance. Différentes options seront présentées par les services compétents à un prochain COPIL, à la demande expresse de ce dernier. Le Conseil communal sera informé sur le suivi de ce dossier dans le cadre du rapport de gestion 2024.

Bureau de la durabilité

Démarches participatives

Observation 7.2023 : La COGE invite la Municipalité à contacter les groupes politiques afin de proposer une présentation des démarches participatives par le Service de la Durabilité.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 3.1.3 :

La Municipalité se réjouit de l'intérêt porté sur les démarches participatives et propose d'organiser une séance d'information pour les conseillères et conseillers communaux sur les enjeux de la participation et les différentes méthodes.

Observation 8.2023 : La COGE invite la Municipalité à réduire autant que possible les biais de la représentativité dans les démarches participatives qu'elle réalise, par exemple :

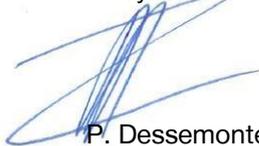
- en développant une collaboration avec le Conseil des jeunes et les écoles comme le Gymnase, la HEIG-VD, le CPNV (en cas de sous - représentation des jeunes) ;
- en développant une collaboration avec les associations de quartier (en cas de sous-représentation des habitant-e-s) ;
- en développant une collaboration avec le JECOS et les communautés étrangères (en cas de sous-représentation des personnes allophones) ;
- en diversifiant les jours de consultation proposés ;
- en diversifiant les modalités de communication.

Réponse de la Municipalité à l'Observation 8.2023 :

La Municipalité est consciente des enjeux des biais de la représentativité et porte une attention particulière à les réduire. Chaque démarche participative étant différente, les méthodologies et publics sollicités sont adaptés aux buts recherchés. Cependant, des collaborations sont construites régulièrement avec des multiples partenaires, associations et structures. La Municipalité a la volonté de renforcer la formation de ses cadres aux enjeux de la participation et des biais de représentativité. Un projet en cours avec les Hautes Ecoles (HEIG-VD et HETS) qui a pour but d'améliorer l'appréhension de la participation au sein de l'administration, notamment via des formations et l'élaboration d'outils. Ce projet est en attente de financement d'InnoSuisse. Dans cette attente, une formation pour les cadres sera néanmoins organisée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :



P. Dessemontet



Le secrétaire :



F. Zürcher